

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 9

Artikel: L'armée suisse à l'horizon de l'Armée 200X
Autor: Scherrer, Hans-Ulrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE ■

Septembre 1998

Pages

Politique de sécurité

- L'armée suisse à l'horizon de l'Armée 200X 3
- Comparaison entre les rapports Brunner et Blocher 7
- Bernard Wicht donne une réplique à la Commission Brunner 12

Politique de défense

- Le programme d'armement 1998 14

Armée 95

- Les « M-109 » revalorisés 19

Armée 61

- La Suisse et les plans du Pacte de Varsovie (1) 22

Dossier « Yougoslavie »

- Une mission délicate dans le Nord de l'Albanie 27

Armement

- Les armes non létales 30

Neutralité

- Affaire de conscience 35

Compte rendu

- Un Suisse et une caméra contre Hitler 42

Nouvelles brèves 45**Revue des revues** 49**RMS-Défense Vaud** I-IV

L'armée suisse à l'horizon de l'Armée 200X

L'ancienne Armée 61, même si elle a été continuellement adaptée, a conservé les mêmes structures pendant plus de 34 ans; la nouvelle Armée 95 a été conçue pour une durée de 10 ans mais, aujourd'hui 4 ans à peine après sa mise en place, on ne parle plus que de l'Armée 200X qui est appelée à lui succéder. Le 1^{er} janvier 1998, le Département militaire fédéral est devenu le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Durant cette décennie, l'effectif de son personnel a subi une réduction de 40%: il ne comptera désormais plus que 12000 collaborateurs. Entre 1991 et 2001, les dépenses militaires auront été réduites de 37% et, si l'on tient compte du programme de stabilisation 1998, le DDPS aura économisé environ 10 milliards de francs. Dans le domaine de la politique de sécurité de la Suisse, l'ouverture s'est accentuée avec la participation au Partenariat pour la paix.

■ **Cdt C Hans-Ulrich Scherrer¹**

Le DDPS disposera, pour les années 1999 à 2001, d'un plafond de dépenses de 12,88 milliards, tout en restant soumis aux dispositions de la loi fédérale sur les finances de la Confédération. Les décisions prises lors de la Table ronde entraîneront des restrictions de 4% en 1999, de 8% en 2000 et de 12% en 2001, mais les bases juridiques du programme de stabilisation doivent encore être élaborées et passer devant le Parlement durant la session d'automne 1998. Le Conseil fédéral a admis quelques «soupapes de sécurité»:

– Le Département des finances examine la possibilité de simplifier les procédures administratives avec le Conseil fé-

déral, les commissions des finances et le Parlement pour tout ce qui touche aux simples redéploiements et aux transferts de crédits. Cela signifie qu'à la fin des années 1999 et 2000, les crédits restants pourront être reportés sur l'année suivante.

– Le Conseil fédéral pourra demander une augmentation des crédits de paiement en cas de transferts des tâches dans le domaine militaire (par exemple, la budgétisation décentralisée des affranchissements à forfait), en cas d'engagements extraordinaires de l'armée entraînant des conséquences financières importantes, en cas de renchérissement supérieur à 2% par rapport aux hypothèses de la planification financière 1999-2001.

– Si le programme de stabilisation engendre des coûts so-

¹ Il s'agit d'une version condensée et adaptée à la forme écrite de l'exposé tenu, le 20 juin 1998, par le chef de l'état-major général à l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers.

ciaux, ceux-ci devront être compensés en dehors du budget du DDPS.

— Le programme de stabilisation ne doit, en aucune manière, être préjudiciable à l'Armée 200X, ce qui signifie qu'après 2001, le budget sera négocié de façon à ce que les conditions nécessaires à la réforme de l'armée puissent être garanties.

L'armée de milice qui, selon les derniers sondages, recueille 70% d'avis favorables, est touchée par ces changements, parfois jusqu'aux limites de l'insécurité. Il faut espérer que les autorités politiques, qui donnent ses missions à l'armée, fixent les conditions de base, de telle sorte que la plus importante institution de politique de sécurité du pays puisse passer les obstacles sur le chemin qui mène au prochain millénaire.

Quatre armées à gérer...

Je m'occupe de quatre armées ! En effet, nous n'en avons pas fini avec l'Armée 61, notamment dans le domaine des liquidations. Avec l'Armée 95, «Progress» et la future Armée 200X, de nombreuses constructions militaires deviendront inutiles ; elles devront être liquidées le plus rapidement possible. Ce n'est pas si simple, car il faut tenir compte de nombreuses lois, dont le droit foncier rural et l'aménagement du territoire.

Nous conduisons l'Armée 95, par exemple lors de l'opération mise sur pied durant le Congrès sioniste de Bâle. Depuis un certain temps, des gardes-fortifications surveillent les ambassades à Berne et à Zurich ; ils assument la protection de l'am-

bassade suisse à Alger. Les demandes d'appui de toutes sortes se multiplient. En 1981, nous en avons reçu 86 ; pour l'année 1998, au mois de juin, leur nombre dépassait 2000 ! L'administration militaire fournit des prestations à l'ensemble de la population, ainsi le Contrôle fédéral des véhicules du Groupe de la logistique...

Nous ne nous contentons pas de diriger l'Armée 95. Sur la base de lignes directrices, nous l'orientons vers l'avenir. Je suis responsable de sa préparation opérationnelle. A ce titre, j'ai émis une directive sur la préparation des formations et le matériel nécessaire. Mes décisions concernent également l'acquisition du matériel. Il s'agit d'éviter de mauvais investissements. Nous avons donc classé l'ensemble du matériel en trois catégories d'acquisition, procédant de la même manière pour les constructions. A l'avenir nous devons, de plus en plus, penser selon ce critère, selon la notion de systèmes et de sous-systèmes, et fixer des priorités claires. «Progress» est un paquet de mesures d'optimisation orientées vers l'avenir, découlant de choix rigoureux.

Nous devons consacrer tout le soin nécessaire à l'instruction de l'Armée 95. Dans ce domaine, le commandant de corps Dousse, chef des Forces terrestres, a tout mon appui. Tout ce que nous négligeons aujourd'hui, ce que nous différons, hypothéquera l'Armée 200X.

Vers l'Armée 200X

Tout ce que nous faisons devra, un jour, être converti en une Armée 200X. La commis-

sion Brunner a procédé à une analyse de la situation en matière de politique de sécurité ; elle n'a pas rédigé un rapport de politique de sécurité ou un plan-directeur de l'armée ; elle n'en fixe pas les missions et les structures, elle ne fait que des recommandations qui seront examinées, puis intégrées en tant qu'outils de planification. On peut juste déplorer qu'elle n'ait émis aucune recommandation concernant les ressources. Cela aurait été d'une grande utilité. Quoi qu'il en soit, ce rapport donne le coup d'envoi à l'Armée 200X...

La procédure de consultation permettra de voir quelles recommandations du rapport Brunner sont bien accueillies, lesquelles suscitent des réticences, voire le rejet. Il s'agit de savoir quel est son degré d'acceptabilité. Cela ne veut pourtant pas dire que les recommandations qui rencontrent l'accueil le plus favorable seront forcément retenues.

Une fois la procédure de consultation achevée et ses résultats évalués, nous passerons à la phase «Politique de sécurité». Le chef de département présentera au Conseil fédéral un mémorandum contenant les lignes politiques directrices pour l'Armée 200X, qui devrait être publié en septembre ou en octobre 1998. Dans la phase suivante, il s'agira de rédiger un nouveau rapport sur la politique de sécurité qui pourrait être soumis au Conseil fédéral vers le milieu 1999.

Les instruments de sécurité, les prestations requises doivent y être clairement définis, comme les questions liées à la res-

(suite en page 6)

ponsabilité et à l'aide subsidiaire. Un tel rapport concerne plusieurs départements et il devra être accepté par l'ensemble d'entre eux. Le DDPS ne peut donc pas travailler uniquement pour lui-même. Ce n'est pas pour rien que la commission de sécurité du Conseil fédéral a été choisie comme autorité de surveillance du projet.

Lorsque le rapport sur la politique de sécurité aura été approuvé commencera la phase «Armée 200X» proprement dite, durant laquelle seront élaborés un nouveau plan directeur, puis les nécessaires adaptations de la législation.

Certains travaux se dérouleront en parallèle, ce qui rend indispensable une coordination et un ajustement constant. Lorsque commencera la réalisation de l'Armée 200X, il faudra disposer de toutes les bases, si l'on veut assurer son instruction.

Voilà mon idée de manœuvre qui peut se résumer en une formule: il faut passer du niveau de la stratégie à celui de la doctrine pour aboutir à l'organisation de l'Armée 200X. La vision stratégique tiendra compte des risques et des menaces, ainsi que des facteurs essentiels qui touchent à la politique, à la conception et à la technologie. De la vision stratégique découlera la doctrine. L'Armée 200X sera élaborée sur la base de ces réflexions, non pas sur des idées préconçues. Les différents modèles devront définir:

- les obligations militaires et le devoir de servir;

- les composantes de l'armée de milice et celles de forces professionnelles;

- les types et les degrés d'autonomie dans le domaine de la défense;

- l'instruction.

Pour moi, il apparaît primordial que le projet «Armée 200X» ne soit pas mis en danger ou affaibli par des chiffres sortis à la légère, par une politique d'acquisition d'armement restrictive ou une planification hâtive.

Vu l'importance de la réforme, la direction du projet doit comprendre des militaires professionnels et de milice (chaque corps d'armée est représenté par 4 militaires de milice), des représentants de la protection civile et des associations militaires, dont la Société suisse des officiers. Afin que la population soutienne l'Armée 200X, un groupe de communication sera chargé d'informer en continu sur l'état du projet.

Dans un contexte de solidarité internationale...

Nous ne renonçons pas à la neutralité qui reste un pilier incontesté de notre politique étrangère. Pourtant, nous remarquons une évolution dans la politique suisse de sécurité. Lors de la guerre du Golfe, aucune autorisation de survol de notre territoire n'a été accordée; en revanche, il y a déjà eu plus de 5000 survols et passages terrestres à travers notre territoire dans le cadre du règlement du conflit en Bosnie.

Nous devons nous poser la question de savoir quelles sont les limites que nous impose la neutralité, quelle est la marge de manœuvre dont nous disposons. Si la Constitution fixe le cadre général, nous restons beaucoup plus libres dans la politique de neutralité. Les formes qu'elle peut revêtir feront l'objet d'une analyse, dont il faudra tirer les conséquences qui s'imposent.

Dans le monde entier, une révolution s'est produite dans tout ce qui touche aux mesures de maintien et de promotion de la paix. Des Bérêts bleus ont été envoyés dans des zones démilitarisées, des Casques bleus dans des zones de crise plus ou moins pacifiées. Des troupes sont déployées aujourd'hui dans des zones de crise. Voilà pourquoi la protection au niveau unité s'avère nécessaire à côté de la protection individuelle du soldat. L'exemple des troupes de la SFOR en Bosnie-Herzégovine le montre bien: les troupes sont équipées et instruites pour le combat, car elles doivent s'attendre, en tout temps, à être attaquées par des unités combattantes. Ce n'est qu'en remplissant ces deux conditions qu'elles peuvent réagir, assurer leur survie et rester crédibles.

N'oublions pourtant pas qu'une réalisation des propositions du rapport Brunner exigera d'importantes ressources. Si les actuelles mesures d'austérité se poursuivent avec la même rigueur, je me demande s'il nous sera possible de les mettre en œuvre...

H. U. S.